

TUNISO- EMIRATIE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 10 avril 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2015 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 55.257.631 un actif net de D : 55.161.191 et un résultat bénéficiaire de la période de D : 603.435.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» comprenant le bilan au 30 Juin 2015, ainsi que l'état de résultat l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis les états financiers trimestriels de la Société « TUNISO EMIRATIE SICAV » annexés au présent rapport sont réguliers et sincères et donnent pour tout aspect significatif une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 24 juillet 2015

Le Commissaire aux Comptes

**FINOR
Fayçal DERBEL**

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2015

Montants exprimés en dinar

ACTIF	Note	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	<u>43 526 509</u>	<u>43 434 189</u>	<u>41 551 947</u>
Obligations et valeurs assimilées		41 374 280	41 281 039	39 353 460
Titres OPCVM		2 152 229	2 153 150	2 198 487
Placements monétaires et disponibilités		<u>11 724 885</u>	<u>11 011 263</u>	<u>14 341 216</u>
Placements monétaires	5	11 512 588	8 626 711	14 157 243
Disponibilités		212 297	2 384 552	183 973
Créances d'exploitation	6	<u>6 237</u>	<u>4 289</u>	<u>3 967</u>
TOTAL ACTIF		<u>55 257 631</u>	<u>54 449 741</u>	<u>55 897 130</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	57 109	56 660	63 236
Autres créditeurs divers	8	39 331	18 533	44 158
TOTAL PASSIF		<u>96 440</u>	<u>75 193</u>	<u>107 394</u>
ACTIF NET				
Capital	9	53 893 053	53 208 057	53 471 125
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		146	3	3
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 267 992	1 166 488	2 318 608
ACTIF NET		<u>55 161 191</u>	<u>54 374 548</u>	<u>55 789 736</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>55 257 631</u>	<u>54 449 741</u>	<u>55 897 130</u>

ETAT DE RESULTAT

Montants exprimés en dinar

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Année 2014
Revenus du portefeuille-titres	10	582 504	1 056 857	556 012	1 026 106	1 985 020
Revenus des obligations et valeurs assimilées		491 930	966 283	468 826	938 92	1 897 834
Revenus des titres OPCVM		90 574	90 574	87 186	87 186	87 186
Revenus des placements monétaires	11	169 078	362 294	150 670	302 922	719 654
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		751 582	1 419 151	706 682	1 329 028	2 704 674
Charges de gestion des placements	12	(55 875)	(112 632)	(55 427)	(111 328)	(229 234)
REVENU NET DES PLACEMENTS		695 707	1 306 519	651 255	1 217 700	2 475 440
Autres charges	13	(32 137)	(63 962)	(31 072)	(59 565)	(126 237)
RESULTAT D'EXPLOITATION		663 570	1 242 557	620 183	1 158 135	2 349 203
Régularisation du résultat d'exploitation		29 049	25 435	10 065	8 353	(30 595)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		692 619	1 267 992	630 248	1 166 488	2 318 608
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(29 049)	(25 435)	(10 065)	(8 353)	30 595
Variation des plus (ou moins) valeur potentielles sur titres		(60 135)	(29 340)	(59 011)	(30 011)	40 647
Plus (ou moins) valeur réalisées sur cessions de titres		-	-	-	-	5 320
Frais de négociation de titres		-	(236)	-	-	-
RESULTAT DE LA PERIODE		603 435	1 212 981	561 172	1 128 124	2 395 170

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Montants exprimés en dinar

	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Année 2014
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	603 435	1 212 981	561 172	1 128 124	2 395 170
Résultat d'exploitation	663 570	1 242 557	620 183	1 158 135	2 349 203
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(60 135)	(29 340)	(59 011)	(30 011)	40 647
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	-	-	-	5 320
Frais de négociation de titres	-	(236)	-	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(1 708 117)	(1 708 117)	(2 057 077)	(2 057 077)	(2 057 077)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	23 271	(133 409)	344 644	(101 541)	46 601
Souscriptions					
- Capital	17 324 631	22 794 403	9 357 451	22 003 546	32 791 487
- Régularisation des sommes non distribuables	2 158	3 467	2 289	6 786	5 550
- Régularisation des sommes distribuables	327 371	590 273	242 374	835 424	1 163 839
Rachats					
- Capital	(16 717 808)	(22 334 106)	(8 951 484)	(22 024 745)	(32 623 388)
- Régularisation des sommes non distribuables	(10 764)	(12 260)	(1 085)	(5 669)	(6 641)
- Régularisation des sommes distribuables	(902 317)	(1 175 186)	(304 901)	(916 883)	(1 284 246)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 081 411)	(628 545)	(1 151 261)	(1 030 494)	384 694
ACTIF NET					
En début de période	56 242 602	55 789 736	55 525 809	55 405 042	55 405 042
En fin de période	55 161 191	55 161 191	54 374 548	54 374 548	55 789 736
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	535 335	536 806	530 825	535 117	535 117
En fin de période	541 427	541 427	534 904	534 904	536 806
VALEUR LIQUIDATIVE	101,881	101,881	101,653	101,653	103,929
TAUX DE RENDEMENT	1,08%	2,19%	1,02%	2,05%	4,25%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2015

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle même.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2015 à D : 43.526.509 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2015	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		39 994 384	41 374 280	75,01%
Obligations		29 040 640	29 868 115	54,15%
Emprunt Amen Bank 2010/1 (taux variable)	7 000	513 240	532 794	0,97%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux fixe)	15 000	999 750	1 032 472	1,87%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux variable)	15 000	999 750	1 034 033	1,87%
Emprunt AIL 2012/1 5A (taux fixe)	10 000	400 000	402 466	0,73%
Emprunt AIL 2014/1 5A 31/7 (taux fixe)	3 000	300 000	316 080	0,57%
Emprunt AIL 2015/1 B 12/5 (taux fixe)	4 300	430 000	433 615	0,79%
Emprunt AIL 2012/1 5A 15/5 (taux fixe)	1 000	40 000	40 247	0,07%
Emprunt ATB 2009 (A) ligne A2 (taux variable)	15 000	750 000	753 801	1,37%
Emprunt ATB 2009 (B) ligne B2 (taux fixe)	10 000	933 300	938 355	1,70%
Emprunt ATL 2008 (taux fixe)	5 000	400 000	419 209	0,76%
Emprunt ATL 2008 (taux variable)	5 000	400 000	417 474	0,76%
Emprunt ATL 2009/2 (taux fixe)	10 000	400 000	412 842	0,75%
Emprunt ATL 2009/2 (taux variable)	10 000	400 000	413 722	0,75%
Emprunt ATL 2010/1 (taux fixe)	10 000	200 000	207 502	0,38%
Emprunt ATL 2010/1 (taux variable)	10 000	200 000	208 028	0,38%
Emprunt ATL 2010/2 (taux variable)	5 000	300 000	307 011	0,56%
Emprunt ATL 2012/1 (taux fixe)	1 000	40 000	40 167	0,07%
Emprunt ATL 2013/2 (taux fixe)	5 000	500 000	517 990	0,94%
Emprunt ATL 2013/2 (taux fixe)	2 000	200 000	207 196	0,38%
Emprunt ATL 2014/1 (taux fixe)	5 000	400 000	406 765	0,74%
Emprunt ATL 2014/2 (taux fixe)	5 000	500 000	512 138	0,93%
Emprunt ATL 2015/1 (taux fixe)	5 000	500 000	504 890	0,92%
Emprunt BH 2009 (taux variable)	10 000	769 000	786 260	1,43%
Emprunt BTE 2010 (taux fixe)	20 000	1 600 000	1 658 878	3,01%
Emprunt BTE 2011 (taux variable)	14 500	1 160 000	1 182 014	2,14%
Emprunt BTK 2012-1 (taux fixe)	5 000	357 150	368 394	0,67%
Emprunt BTK 2014-1 (taux fixe)	15 000	1 500 000	1 548 496	2,81%
Emprunt BTK 2009/B (taux variable)	5 000	250 000	253 765	0,46%
Emprunt BTK 2009/C (taux variable)	10 000	666 500	676 721	1,23%
Emprunt BTK 2009/D (taux fixe)	5 000	375 000	381 010	0,69%
Emprunt BTK 2012-1 (taux fixe)	20 000	1 428 600	1 473 576	2,67%
Emprunt CHO 2009 (taux variable)	2 000	125 000	128 585	0,23%
Emprunt CIL 2010/1 (taux fixe)	30 000	600 000	623 198	1,13%
Emprunt CIL 2011/1 (taux fixe)	2 000	40 000	40 656	0,07%
Emprunt CIL 2011/1 (taux variable)	3 000	60 000	60 992	0,11%
Emprunt CIL 2012/1 (taux fixe)	5 000	200 000	202 439	0,37%
Emprunt CIL 2012/1 (taux fixe)	1 000	40 000	40 488	0,07%
Emprunt CIL 2013 1 5A (taux fixe)	5 000	400 000	412 704	0,75%
Emprunt CIL 2014 1 5A (taux fixe)	5 000	500 000	527 695	0,96%

Emprunt CIL 2014 1 5A (taux fixe)	3 000	300 000	316 617	0,57%
Emprunt CIL 2014 2 5A (taux fixe)	3 000	300 000	307 596	0,56%
Emprunt CIL 2014 2 5A (taux fixe)	5 000	500 000	512 660	0,93%
Emprunt CIL 2015 1 5A (taux fixe)	5 000	500 000	501 338	0,91%
Emprunt MEUBLATEX 2008 (taux fixe)	10 000	400 000	414 534	0,75%
Emprunt STB 2008/2 (taux fixe)	15 000	937 500	955 264	1,73%
Emprunt STB 2010/1 A (taux variable)	5 000	250 000	253 004	0,46%
Emprunt STB 2010/1 B (taux fixe)	3 000	199 950	202 266	0,37%
Emprunt STB 2010/1 B (taux fixe)	2 000	133 300	134 844	0,24%
Emprunt TL 2010/2 (taux variable)	10 000	200 000	205 539	0,37%
Emprunt TL 2011/3 (taux fixe)	5 000	200 000	203 924	0,37%
Emprunt TL 2014/2 (taux fixe)	10 000	1 000 000	1 033 850	1,87%
Emprunt UIB 2009/1 (taux fixe)	30 000	2 250 000	2 350 684	4,26%
Emprunt UIB 2011/1 (taux fixe)	5 000	425 000	443 134	0,80%
Emprunt UIB 2011/1 (taux fixe)	5 000	425 000	443 134	0,80%
Emprunt UIB 2011/2 7A (taux fixe)	20 000	1 142 600	1 165 059	2,11%
Bons du trésor assimilables		10 755 310	11 195 256	20,30%
BTA 02/2020	500	481 550	494 739	0,90%
BTA 03/2019	1 000	1 014 000	1 019 197	1,85%
BTA 08/2022	7 000	6 729 100	7 095 564	12,86%
BTA 01/2021	900	875 700	896 442	1,63%
BTA 04/2024	1 400	1 357 150	1 374 040	2,49%
BTA 07/2017	300	297 810	315 274	0,57%
Bons du Trésor Zéro Coupons		198 434	310 909	0,56%
BTZC 10/2016	368	198 434	310 909	0,56%
Titres OPCVM		2 194 066	2 152 229	3,90%
Actions des SICAV		2 194 066	2 152 229	3,90%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	11 255	1 149 370	1 130 283	2,05%
SANADETT SICAV	3 123	340 009	332 237	0,60%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	6 744	704 687	689 709	1,25%
TOTAL		42 188 450	43 526 509	78,91%
Pourcentage par rapport à l'actif				78,77%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2015 à D : 11.512.588 et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2015	% Actif net
Billets de trésorerie avalisés		985 276	991 984	1,80%
SERVICOM au 19/08/2015 (pour 90 jours au taux de 7,5 %)	BTE	985 276	991 984	1,80%
Certificats de dépôt		5 423 745	5 486 543	9,95%
Certificat de dépôt BTE au 02/07/2015 (au taux de 7%)		986 241	999 847	1,81%
Certificat de dépôt CIL au 06/07/2015 (au taux de 7,15%)		985 951	999 220	1,81%
Certificat de dépôt TL au 21/07/2015 (au taux de 7,05%)		2 958 433	2 990 763	5,42%
Certificat de dépôt BTE au 13/08/2015 (au taux de 7%)		493 120	496 713	0,90%
Comptes à terme		5 000 000	5 034 061	9,13%
Placement au 07/07/2015 (au taux de 7%)		1 000 000	1 012 888	1,84%
Placement au 14/07/2015 (au taux de 7%)		1 000 000	1 011 814	1,83%
Placement au 30/08/2015 (au taux de 7%)		1 000 000	1 004 603	1,82%
Placement au 03/09/2015 (au taux de 7%)		500 000	501 995	0,91%
Placement au 05/09/2015 (au taux de 7%)		500 000	502 608	0,91%
Placement au 28/09/2015 (au taux de 7%)		1 000 000	1 000 153	1,81%
Total		11 409 021	11 512 588	20,87%
Pourcentage par rapport à l'actif				20,83%

Note 6: Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2015 à D : 6.237 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	5 415	4 289	3 967
Retenues à la source / B.T.A	822	-	-
Total	6 237	4 289	3 967

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/06/2015 à D : 57.109 contre D : 56.660 au 30/06/2014 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération dépositaire	2 480	2 480	5 000
Rémunération distributeur	54 629	54 180	58 236
Total	57 109	56 660	63 236

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2015 à D : 39.331 contre D : 18.533 au 30/06/2014 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	19 279	6 936	13 454
Redevances du CMF	4 528	4 421	4 852
Rémunération du PDG	3 661	720	4 594
Rémunération du personnel	5 676	1 239	3 183
Loyer	994	995	250
Etat taxes et versements assimilés	405	1 634	703
Publications et frais divers	1 335	1 623	3 117
Jetons de présence à payer	7 347	3 719	15
Dividendes à payer	1 956	3 101	1 468
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	(5 850)	(5 855)	(2 463)
Total	39 331	18 533	44 158

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2015 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2014

Montant	53 471 125
Nombre de titres	536 806
Nombre d'actionnaires	375

Souscriptions réalisées

Montant	22 794 403
Nombre de titres émis	228 837
Nombre d'actionnaires nouveaux	45

Rachats effectués

Montant	(22 334 106)
Nombre de titres rachetés	(224 216)
Nombre d'actionnaires sortants	(44)

Autres mouvements

Variation des plus -ou moins values potentielles sur titres	(29 340)
Régularisation des sommes non distribuables	(8 793)
Frais de négociation de titres	(236)
	-

Capital au 30-06-2015

Montant	53 893 053
Nombre de titres	541 427
Nombre d'actionnaires	376

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2015 à D : 582.504 contre D : 556.012 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Année 2014
<u>Revenus des obligations</u>					
- Intérêts	361 886	719 889	349 967	702 571	1 421 484
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>					
- Intérêts des BTA et BTZC	130 044	246 394	118 859	236 349	476 350
<u>Revenus des OPCVM</u>					
- Dividendes	90 574	90 574	87 186	87 186	87 186
TOTAL	582 504	1 056 857	556 012	1 026 106	1 985 020

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2015 au 30/06/2015 à D : 169.078 contre D : 150.670 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Année 2014
Intérêts des billets de trésorerie	14 888	21 432	38 973	99 778	99 778
Intérêts des comptes à terme	69 439	176 897	67 139	147 484	407 711
Intérêts des certificats de dépôt	79 059	153 740	40 421	46 358	195 132
Intérêts des dépôts à vue	5 692	10 225	4 137	9 302	17 033
TOTAL	169 078	362 294	150 670	302 922	719 654

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er Avril au 30 Juin 2015 à D : 55.875 contre D : 55.427 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Année 2014
Rémunération dépositaire	1 247	2 480	1 247	2 480	5 000
Rémunération distributeur	54 628	110 152	54 180	108 848	224 234
TOTAL	55 875	112 632	55 427	111 328	229 234

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 1er Avril au 30 Juin 2015 à D : 32.137 contre D : 31.072 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Année 2014
Honoraires du commissaire aux comptes	2 929	5 825	3 240	6 446	12 964
Redevance du CMF	13 656	27 537	13 545	27 212	56 056
Rémunération du PDG	3 080	6 126	3 080	6 126	12 353
Rémunérations du personnel	2 258	4 492	1 982	3 810	8 710
Etat taxes et versements assimilés	1 503	2 811	1 415	2 631	5 592
Loyer	374	744	374	744	1 499
Publications et frais divers	1 081	1 997	1 064	1 793	3 588
Jetons de présence	5 580	11 097	4 695	7 469	18 750
Maintenance logiciel BFI	1 676	3 333	1 677	3 334	6 725
TOTAL	32 137	63 962	31 072	59 565	126 237

Note 14 : Autres informations

Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 5.000 dinars TTC l'an.

Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats". Celle-ci est chargée d'assurer, dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contre partie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence, la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée, depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.